

Audiovisuel - Aide à la production de vidéomusique : aide avant réalisation

CNC

Présentation du dispositif

- L'aide avant réalisation vise les entreprises de production afin de soutenir la production d'œuvres audiovisuelles appartenant au genre vidéomusique destinées à une mise à disposition du public en France, qui présentent des qualités artistiques et techniques, tout en favorisant la diversité de la création.
- Ce dispositif vise à :
 - encourager les œuvres les plus créatives toutes esthétiques confondues,
 - permettre l'émergence de vidéomusiques travaillées, construites et scénarisées,
 - soutenir la diversité de la production,
 - accompagner la réalisation de vidéomusiques ambitieuses capables de rivaliser à l'international.
- Sont éligibles les projets de mise en image de compositions musicales préexistantes, avec ou sans paroles, qui satisfont à l'ensemble des exigences suivantes :
 - sont réalisées avec le concours de collaborateurs de création et d'industries techniques européennes, dans le respect du barème présenté à l'article 311-117 du RGA,
 - font l'objet d'un nombre minimum de 10 jours de travail, comptabilisés sur l'ensemble des postes suivants : réalisateur, chef opérateur, chef monteur, étalonneur, animateur graphiste et chef décorateur, dont 4 jours minimum pour le réalisateur (article 311-118 RGA).

Montant de l'aide

- L'aide financière ne peut excéder 40% du coût définitif de l'œuvre (ou de la part française de financement).
- Le total des aides publiques ne peut excéder 50% du coût définitif de l'œuvre (ou de la part française de financement).

Organisme

CNC

Centre National du Cinéma

- **Direction de l'audiovisuel et de la création numérique**
291 boulevard Raspail
75675 PARIS
Téléphone : 01 44 34 34 20
Web : www.cnc.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de soutien](#) (24/10/2018 - 0.34 Mo)